



Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de Bonnières-sur-SeineMAIRIE
DE
CONDÉ-SUR-VEGRE

Le 20 avril 2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023

L'An deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Étaient présents : MM Josette JEAN, Guy LEBAS, Brigitte LAUVAUX, Jean-René TANCREDE, Florence LION, Thierry LENNE, Isabelle HORSTMANN, Éric DEHAYNIN, Stephen BOUNDA, Alain FERRAND, Kip VERGER.

Était absent excusé représenté : Stéphane BLAIRON pouvoir donné à Kip VERGER.

Était absent excusé non représenté :

Étaient absents non excusés non représentés : Loïc DE LA RIVIERE, Angélique BURIDAN, Gaëlle BELFORT.

Après avoir annoncé les membres présents, représentés et absents et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Florence LION se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 16 DECEMBRE 2022 ET 03 FEVRIER 2023

Les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 16 décembre 2022 et 03 février 2023 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller sont soumis à approbation.

- Le procès-verbal du 16 décembre 2022 est adopté à la majorité 10 voix pour et 2 abstentions de Madame Lauvaux et Monsieur Ferrand.
- Le procès-verbal du 03 février 2023 est adopté à la majorité 11 voix pour et 1 abstention de Monsieur Ferrand.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire souhaite y ajouter 2 points pour lesquels les membres du Conseil Municipal ont été avisés par mail en amont de la séance :

1. Demandes de subventions (DETR, Région et Fonds Verts)
2. Numérotation de voirie « rue de la Vesgre » suite à la division de terrain au n°9

Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point.

FINANCES

DEPENSES DE FETES ET CEREMONIES – IMPUTATION A DETAILLER

A l'occasion de la mise en place de la **réforme de la responsabilité des gestionnaires publics**, il est important de spécifier l'utilisation, par nature sensible, du compte 6232 « Fêtes et cérémonies » par les collectivités.

En effet, les dépenses à inscrire au compte 6232 "Fêtes et cérémonies" sont par nature imprécises.

La M57 précise que les dépenses résultant des fêtes locales ou nationales, des jumelages entre cités, des réceptions diverses font l'objet d'une imputation au **compte 6232**.

Les frais de réceptions organisés hors du cadre de ces fêtes et cérémonies s'imputent au **compte 6257**.

La Chambre régionale des comptes et les comptables publics demandent aux assemblées des collectivités de prendre une délibération de principe autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur le compte 6232. Cette délibération doit fixer la liste exhaustive des dépenses prévues à ce compte et l'ordonnateur mandatera suivant les limites établies par cette décision.

Liste des manifestations communales rentrant dans le cadre de l'inscription budgétaire au compte 6232 :

- Vœux du Maire : vin d'honneur (achat de fourniture, alimentation, boissons, et prestations extérieures),
- Cérémonie du 8 mai : vin d'honneur (achat de fourniture, alimentation, boissons, gerbes de fleurs),
- Fête Nationale du 14 juillet : repas (achat de fourniture, alimentation, boissons, décorations et prestations extérieures de traiteur, location de matériel, animation, feux d'artifice),
- Cérémonie du 11 novembre : vin d'honneur et repas offert aux personnes âgées (achat de fourniture, alimentation, boissons, décorations et prestations extérieures de traiteur, location de matériel, animation, gerbes de fleurs).

Toutes autres dépenses exceptionnelles liées à des manifestations non listées ci-dessus seront mandatées au compte 6257.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

ARRETE la liste des dépenses liées aux manifestations communales qui seront mandatées au compte 6232

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2022

Madame le Maire informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par la Trésorière du SGC de Mantes la Jolie et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022.

En section de fonctionnement :

- ↳ Le montant des dépenses réalisées s'élève à 769 878.81€
 - ↳ Le montant des recettes réalisées s'élève à 804 843.39€
 - Ce qui nous donne un excédent de 34 964.58€ auquel il y a lieu d'ajouter 211 725.13€ d'excédent 2021
- ce qui donne un résultat de fonctionnement cumulé 2022 de 246 689.71€**

En section d'investissement :

- ↳ Le montant des dépenses réalisées s'élève à 615 580.98€
- ↳ Le montant des recettes réalisées s'élève à 579 238.77€
 - Ce qui nous donne un déficit de 36 342.21€ auquel il faut ajouter le solde excédentaire reporté de 2021 d'un montant de 209 635.47€ ce qui amène à un premier résultat d'investissement cumulé 2022 de 173 292.85€

Nous arrivons donc à un résultat d'exercice FIN 2022 à 419 982.56 €

Madame le Maire quitte la séance et Monsieur Alain Ferrand, doyen d'âge, met aux votes le Compte Administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à la majorité 10 voix pour et 2 abstentions de Madame Verger et Monsieur Blairon (Pouvoir à Madame Verger),
ADOpte le compte administratif 2022.

VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le taux de référence 2023 de la taxe foncière « bâti » est de 23,90%, le taux de la taxe foncière « non bâti » est de 42,58% et le taux de taxe d'habitation est de 8.26%

Madame le Maire propose de conserver les taux des taxes foncières pour l'année 2023.

Madame le Maire précise les taux 2023 ainsi que les nouvelles bases fiscales :

	Taux 2022	Taux 2023	Bases fiscales 2023	Produit attendu 2023
Taxe « foncier bâti »	23.90 %	23.90 %	2 110 000	504 290 euros
Taxe « foncier non bâti »	42.58 %	42.58 %	34 100	14 520 euros
Taxe « d'habitation »	8.26 %	8.26 %	457 740	37 809 euros
			TOTAL	556 619 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir les taux des taxes directes locales comme indiqué ci-dessus pour l'année 2023.

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publique, accompagné d'une copie de la présente décision.

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil le montant des subventions votées pour l'année 2022 et leur demande de bien vouloir arrêter les nouveaux montants pour l'année 2023.

<u>Associations ABC</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>
ABC Sport Junior	1 750.00	1 500.00
Le Plaisir sans Compter	50.00	50.00
Club du Sourire	400.00	400.00
Comité des Fêtes de Condé sur Vesgre	2 500.00	2 500.00
A.M.E.	800.00	800.00

Associations hors ABC		
Ateliers Musicaux	-	-
Tennis Club Houdan	330.00	350.00
Resto du Cœur	300.00	300.00
Croix rouge Française	300.00	300.00
Prévention Routière	50.00	50.00
Réserve	520.00	750.00
	7 000.00	7 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,
ARRETE le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2023 comme ci-dessus détaillé.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

SECTION FONCTIONNEMENT

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement 2022 : 246 689.71 €

- 246 689.71 € en report à nouveau en section de fonctionnement au chapitre 002,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2022 comme indiqué ci-dessus au budget primitif 2023.

SECTION INVESTISSEMENT

Madame le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'excédent d'investissement 2022 est à reporter au Budget Primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2022 qui s'élève à :

- 173 292.85 euros en report à nouveau en section d'investissement au chapitre 001

PRESENTATION ET VOTE DU BP 2023

Chaque Conseiller a été destinataire des tableaux détaillés du BP.

Madame le Maire présente point par point le contenu du Budget Primitif, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 021 796.71 euros

Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général	201 700.00 euros
Chapitre 012 Charges de personnel	262 700.00 euros
Chapitre 014 Atténuation de produits	62 000.00 euros
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	79 796.71 euros
Chapitre 65 Autres charges gestion courante	400 600.00 euros
Chapitre 66 Charges financières	10 000.00 euros
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	5 000.00 euros

Recettes

Chapitre 70 Produits des services	13 100.00 euros
Chapitre 731 Fiscalité locale	647 376.00 euros
Chapitre 74 Dotations et Participations	57 531.00 euros
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	57 100.00 euros
Chapitre 002 Excédent antérieur reporté	246 689.71 euros

Section d'Investissement : 386 641.05 euros

Dépenses

Chapitre 10 Dotations Fonds divers	520.00 euros
Chapitre 16 Remboursement d'Emprunts	75 323.00 euros
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	30 525.25 euros
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	49 000.00 euros
Chapitre 23 Immobilisations en cours	162 222.31 euros
Chapitre 4581 Opérations sous mandats	61 050.49 euros
Reste à Réaliser	8 000.00 euros

Recettes

Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté	173 292.85 euros
Chapitre 021 Virement de la Section de Fonctionnement	79 796.71 euros
Chapitre 10 Dotation fonds divers et réserves	10 000.00 euros
Chapitre 13 Subventions d'investissement	32 767.00 euros
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	334.00 euros
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	61 050.49 euros
Reste à Réaliser	29 400.00 euros

L'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Après toutes explications se rapportant au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à la majorité 9 voix pour, 1 voix contre de Monsieur Ferrand et 2 abstentions de Madame Verger et Monsieur Blairon (Pouvoir à Madame Verger),

ADOpte le budget primitif de l'année 2023 ainsi présenté.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER 2022 DE LA CAISSE DES ECOLES

Madame le Maire rappelle que par délibération n°098/2022 du 28 mars 2022, la Caisse des Ecoles a été dissoute.

Il convient de valider le compte de gestion du Trésorier pour l'année 2022 jusqu'à la date de dissolution de la Caisse des Ecoles. Le compte de gestion fait apparaître la sortie du résultat de fonctionnement qui a été intégré au budget primitif 2022 par décision modificative votée par délibération n°111/2022 en date du 20 juin 2022.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il n'y pas de Compte Administratif à approuver car le budget était en sommeil depuis 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022 de la Caisse des Ecoles.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Comme cela a été arrêté lors de la présentation du Budget Primitif, les opérations retenues sont :

- L'installation de la vidéoprotection suivant le dossier présenté, dont le coût estimé est de 135 150€ HT. Pour cette opération, Madame le Maire souhaite solliciter l'attribution de la D.E.T.R. et l'aide spécifique du Conseil Régional Ile de France ainsi que le F.I.P.D.
- Le remplacement des lanternes d'éclairage public par des luminaires avec source LED intégré, dont le coût est estimé à 42 270€ HT. Pour cette opération, Madame le Maire souhaite solliciter l'attribution de la D.E.T., de l'aide spécifique du Conseil Régional Ile de France ainsi que le Fonds Vert.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'attribution de la D.E.T.R., l'aide spécifique du Conseil Régional Ile de France, du F.I.P.D. et du Fonds Vert.

VOIRIE

NUMEROTATION DE VOIRIE « RUE DE LA VESGRE » SUITE A LA DIVISION DE TERRAIN AU N°9

À la suite de la division d'un terrain au 9, rue de la Vesgre, Madame le Maire propose à son Conseil Municipal de renuméroter le bien immobilier de la façon suivante :

Rue de la Vesgre			
<i>Actuellement</i>		<i>Proposition</i>	
9	PLISSON	9	PLISSON
		9 bis	Terrain nu

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité,
DECIDE de modifier la numérotation comme ci-dessus.

SYNDICATS :

Comptes-rendus des Comités Syndicaux qui se sont déroulés depuis le dernier conseil municipal.

SIAEP

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2023

Mme Lion fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 28 mars 2023 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Adoption du PV de la séance du 07 février 2023
2. Renouvellement du réseau AEP 2023-2026 : attribution du marché de travaux,
3. Présentation du Compte de Gestion 2022,
4. Adoption du Compte Administratif 2022,
5. Affectation du résultat 2022,
6. Adoption du Budget Primitif 2023,
7. Mutualisation des charges de Bureau avec le SYMIPERR : convention,
8. Questions diverses.

SILY

COMPTE-RENDU DES COMITES SYNDICAUX DES 20 MARS 2023 ET 11 AVRIL 2023

Mr Lebas fait un bref compte-rendu des derniers Comités Syndicaux au cours desquels les points suivants ont été abordés :

CS du 20 mars 2023

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 24 octobre 2022,
2. Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG Grande Couronne,
3. Election d'un assesseur,
4. Débat d'orientations budgétaires,
5. Ouverture crédits d'investissements 2023 par anticipation,
6. Informations générales et questions diverses.

CS du 11 avril 2023

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 20 mars 2023,
2. Compte de gestion 2022,
3. Compta administratif 2022
4. Affectation du résultat de l'exercice 2022,
5. Budget primitif de l'exercice 2023,
6. Fixation de la participation / élève scolarisé au lycée Jean Monnet,
7. Fixation des tarifs de location du gymnase,
8. Informations générales et questions diverses.

SIVOM A.B.C.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2023

Mme Lauvaux fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 13 février 2023 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Délibération pour arrêter le montant des sommes du compte DFT régie à régulariser,
2. Nécessité de délibérer sur le cas d'un élève inscrit par complaisance au RPI.
3. Assainissement : Délibération sur l'adoption du projet de zonage d'assainissement.

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2023

Mme Lauvaux fait un bref compte-rendu du Comité Syndical du 07 avril 2023 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Compte de Gestion 2022,
2. Compte administratif 2022,
3. Affectation du résultat 2022,
4. Vote du Budget Primitif 2023,
5. Clés de répartition 2023,
6. Délibération budgétaire faisant suite à la réforme des responsabilités des gestionnaires publics autorisant l'engagement de telle catégorie de dépenses à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies »,
7. Modification de l'annexe « Tarif remplacement vaisselle » du règlement intérieur de la Salle Polyvalente,
8. Délibération dans le cadre de la présentation d'un dossier de demande de subvention DETR 2022 pour la rénovation de la toiture de l'Ecole de Bourdonné.

Assainissement :

9. Compte de gestion 2022,
10. Compte administratif 2022,
11. Affectation du résultat 2022,
12. Vote du Budget Primitif 2023,
13. Modification des tarifs de la taxe d'assainissement 2023,
14. Questions diverses.

CCPH

COMPTE-RENDU DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 1^{ER} FEVRIER 2023 ET 11 AVRIL 2023

Madame le Maire fait un bref compte-rendu des Conseils Communautaires au cours desquels les points suivants ont été abordés :

CC du 1^{er} février 2023 :

1. Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2022,
2. Personnel :
 - o N°01/2023 : transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en 1^{ère} classe,
 - o N°02/2023 : Attribution d'un véhicule de fonction au DGS,
3. Mobilité :
 - o N°03/2023 : Aménagement des pistes cyclables et voies vertes : principes d'intervention et délibération cadre.
4. Transition énergétique :
 - o N°04/2023 : Transition Energétique : délibération cadre,
 - o N°05/2023 : Engagement de la CCPH dans le programme « Territoires en Transition » de l'ADEME,
 - o N°06/2023 : Convention de conseil en énergie partagée avec Energie Solidaires.
5. Finances :
 - o N°07/2023 : Reprise anticipée des résultats 2022 – budget CCPH,
 - o N°08/2023 : Budget Primitif CCPH 2023,
 - o N°09/2023 : Reprise anticipée des résultats 2022 - budget Hôtel Pépinières d'Entreprises,
 - o N°10/2023 : Budget Primitif Hôtel Pépinières d'Entreprises 2023,
 - o N°11/2023 : Reprise anticipée des résultats 2022 – budget SPANC,
 - o N°12/2023 : Budget primitif SPANC 2023.

6. Environnement :
 - N°13/2023 : Approbation de la dissolution du Syndicat Mixte de la Rivière Vaucouleurs Aval (SMRVA), de la répartition de l'actif et du passif, des résultats de clôture et du transfert des réseaux et équipements à la CCPH,
 - N°14/2023 : Fixation du montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2023.
7. SPANC :
 - N°15/2023 : Convention de partenariat Eure et Loir Ingénierie – Adhérent pour l'utilisation d'un progiciel de gestion départemental de l'assainissement non collectif.
8. Portage de repas :
 - N°16/2023 : Avenant n°1 au marché n°2022-002 relatif à la fourniture et à la livraison de repas à domicile sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais.
 - N°17/2023 : Révision des tarifs pour le portage de repas.
9. Questions diverses.

CC du 11 avril 2023 :

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2023.
2. Administration générale :
 - N°18/2023 : Installation d'un délégué communautaire titulaire et son suppléant pour la commune de Maulette,
 - N°19/2023 : Désignation d'un membre à la Commission Locale d'Evacuation des Charges (CLECT),
 - N°20/2023 : Désignation de délégués au SITERR,
 - N°21/2023 : Désignation de délégués au SIEED,
 - N°22/2023 : Désignation de délégués au SMTS.
3. Personnel :
 - N°23/2023 : Signature d'une convention de stage avec gratification,
 - N°24/2023 : Création d'un emploi d'Ingénieur Etudes et Travaux d'aménagement voirie.
4. Commande publique :
 - N°25/2023 : Convention de groupement pour l'acquisition et la livraison de fournitures administratives, scolaires, bureautiques et récréatives.
5. Développement économique :
 - N°26/2023 : Acquisition de la parcelle ZH 0017 – Zone d'activité de la Prévôté à Houdan,
 - N°27/2023 : Acquisition de la parcelle ZH 0018 – Zone d'activité de la Prévôté à Houdan.
6. Finances :
 - N°28/2023 : Attributions des subventions aux associations pour 2023,
 - N°29/2023 : Vote des taux de fiscalité pour 2023,
 - N°30/2023 : TEOM 2023,
 - N°31/2023 : Budget Primitif Zones d'Activités 2023,
 - N°32/2023 : Décision modificative n°1 au BP 2023 CCPH,
 - N°33/2023 : Dotation scolaire 2023.
7. Vie Associative :
 - N°34/2023 : Tarifs de location des salles des gymnases situés à Houdan et à Orgerus,
 - N°35/2023 : Gymnases à Houdan et Orgerus : avenant aux conventions d'utilisation et contrats d'utilisation.
8. Enfance jeunesse :
 - N°36/2023 : Nouvelle grille de quotients familiaux pour les ALSH et pour le secteur Jeunes,
 - N°37/2023 : Révision des prix des ALSH.
9. Coopération décentralisée :
 - N°38/2023 : Subvention au FSE du Collège de Houdan pour le voyage au Sénégal des élèves de la classe EDSICA.
10. Questions diverses.
 - Liste des décisions.

R.P.I ABC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 8 MARS 2022

Mme Lauvaux fait un bref compte-rendu du Conseil d'Ecole du 28 mars 2023 au cours duquel les points suivants ont été abordés :

1. Volet pédagogique,
 - a. PPMS,
 - b. Evaluations nationales GS et CP,
 - c. Constats sur les apprentissages et la vie scolaire,
 - d. Prévision effectifs.
2. Vie des Ecoles,
 - a. Manifestations et actions menées dans les écoles et projets à venir.
3. Questions des délégués de parents à l'équipe enseignante et aux élus.

Le prochain conseil d'école est annoncé pour le mardi 6 juin 2023.

SIDOMPE

M. Tancrede fait un bref compte rendu du dernier comité syndical.

SEY

M. Tancrede n'était pas présent lors du dernier comité syndical.

QUESTIONS DIVERSES

Mr Ferrand rappelle l'importance de la réunion PCAET qui s'est tenue le 8 mars dernier à Dammartin en Serve. Cette réunion, organisée par la CCPH, présentée par le bureau d'études B&L Evolution avait pour objectif de faire connaître la démarche du Plan Climat et les premiers éléments du diagnostic territorial.

Le public est invité à s'informer et s'impliquer par le biais de la plateforme participative mise en ligne sur le site de la CCPH.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un conseil municipal sera organisé impérativement le 9 juin 2023 pour désigner les représentants qui voteront pour les prochaines sénatoriales.

Madame le Maire annonce également les prochaines manifestations qui auront lieu sur le territoire communal :

- ❖ Chasse aux œufs par l'ABCRCrés,
- ❖ Jeux de Condé par le CFCV,
- ❖ les Jeux de la Fraternité par la CCPH.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Les informations concernant les demandes de travaux, de permis de construire et de certificat d'urbanisme sont affichés sur le panneau d'informations à l'extérieur devant la Mairie, sur le panneau d'informations dans la Mairie.

PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
DREUX	23, rue du Vivier	Changement couleur façade bi-ton	EN COURS
BHUGMONIA RIGAUT	5C Rue de la Vallée Guérin	Réhausse de maison et créations de terrasse	EN COURS
CD 78	37, rue de la Vesgre	Ombrières photovoltaïques	EN COURS
GONNET	5F Rue de la Vallée Guérin	Modification surface de plancher	EN COURS

LEIRAS	16 bis, route de la Cavée – Lot D	Construction maison individuelle	EN COURS
--------	-----------------------------------	----------------------------------	----------

TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
CORBEAU	16 bis, route de la Cavée – Lot A	Demande de transfert de permis	EN COURS
CORBEAU	16 bis, route de la Cavée – Lot B	Demande de transfert de permis	EN COURS
CORBEAU	16 bis, route de la Cavée – Lot C	Demande de transfert de permis	EN COURS
CORBEAU	16 bis, route de la Cavée – Lot D	Demande de transfert de permis	EN COURS

PERMIS D'AMENAGER			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

PERMIS DE DÉMOLIR			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT
COLOMBANI	5, rue du Rohard	Réfection escalier extérieur	EN COURS
ARBLADE	19 bis, rue de la Vallée Guérin	Installation panneaux photovoltaïque	ACCORDÉ
MAUNY	13, rue de Poulampont	Ouverture d'une fenêtre	ACCORDÉ
LEBOURG	32, rue de la Poterie	Construction d'un carport	EN COURS
MARQUES	4, rue du Rohard	Aménagement de combles	EN COURS
TWITCHIN	29, rue du Vivier	Clôture, portail et portillon	EN COURS
MALIAN	7, Clos des Vieux Chênes	Fermeture Garage par un mur	EN COURS
MALIAN	7, Clos des Vieux Chênes	Installation d'une palissade en PVC	EN COURS
BOCQUEHO	11, route de Nogent	Remplacement d'une haie par une clôture	EN COURS
AGIER	6, rue de la Vesgre	Installation d'un abri de jardin	EN COURS

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL			
DEMANDEUR	ADRESSE DU BIEN	OBJET DE LA DEMANDE	ETAT

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER	
PERIODE	NOMBRE DE DOSSIERS REÇUS
Du 17 décembre 2022 Au 3 février 2023	4 dossiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

La Secrétaire de séance
Florence LION

Le Maire
Josette JEAN

